



FINANCEMENT DU SIEDS :
**100 % DANS LA LIMITE
D'UN PLAFOND À 10 000 €**

Un seul projet par bénéficiaire retenu, dans la limite
des capacités budgétaires du SIEDS



RÉALISER DES ÉTUDES DE
FAISABILITÉ TECHNICO-
ÉCONOMIQUE POUR
LES INSTALLATIONS
D'AUTOCONSOMMATION
(INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE)

Une étude de faisabilité technico-économique consiste à réaliser des études de structure, d'ensoleillement et technico-économiques nécessaires au préalable de la décision d'engagement d'un projet d'autoconsommation. Cette étude analysera le meilleur compromis entre consommation électrique et potentiel d'implantation d'une installation photovoltaïque en toiture ou en ombrières.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Les communes et les intercommunalités membres du SIEDS.
- Projets photovoltaïques installés :
 - sur des bâtiments publics existants
 - ou sur des ombrières de parking existantes ou à construire
- Les projets d'autoconsommation individuelle et collective.
- Puissance installée entre 36 kWc et 500 kWc maximum.

LES ÉTAPES DU PROJET

- Complétez la fiche candidature «Étude de faisabilité autoconsommation»